

COMPTE RENDU

SEANCE DU 1ER AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, AMBROSETTI Jessica, KELSEN Alan, DUBOIS Nathalie, BONNET Julie, ALBRECHT Cindy, MELY Arthur, SCHMITT Jean-Dominique, RUPPERT Virginie, LOSSON Michaël, PERREIN Alain, et HOFFMANN Fabienne et MARTIN Christopher.

Etait absent : BIBET Laurent, excusé.

Monsieur KELSEN Alan a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Délibérant sous la présidence de Monsieur Frédéric GHIZZO, 1^{er} Adjoint au Maire, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les résultats du compte administratif 2021.

2- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion pour l'année 2021, dressé par le Receveur Municipal, Monsieur Marc VILLIBORD, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3 -AFFECTATION DU RESULTAT

Report en fonctionnement au compte 002 : 406 358.90 euros.

Affectation au compte 1068 : 2 271.44 euros

4- VOTE DES 2 TAXES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas appliquer d'augmentation et de garder le taux des deux taxes pour l'année 2022 qui sont les suivantes :

- Taxes foncières sur les propriétés bâties : 26.77%
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 39%

5- BUDGET PRIMITIF 2022

Après exposé du Maire et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le budget primitif de l'exercice 2022 qui s'établit et s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 841 106.15 euros
- Section d'investissement : 625 837.59 euros

6- TRAVAUX VOIRIE – GONDREVILLE

-Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise COLAS de Marly concernant la réfection des deux plateaux ralentisseur à Gondreville et la remise à niveau pour un montant de 21 301.50 euros HT soit 25 561.80 euros TTC.

-Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise COLAS de Marly pour la reprise d'enrobés du Café Dupin à Gondreville pour un montant de 7 560.00 euros HT soit 9 072.00 euros TTC.

7- ACCESSIBILITE – DOMAINE DE HAUTE FRESNE

Le Maire informe de la situation concernant l'accessibilité qui empêche le camion des ordures ménagères de passer sur le chemin du domaine de Haute Fresne sur la forêt domaniale de Villers-Befey.

L'Office Nationale des Forêts propose de rédiger une convention avec les usagers pour leur autoriser le passage sur le chemin du Domaine de Haute Fresne.

8- DIVERS

Le Maire informe :

-Les haies qui bordent la Canner ont été arrachées par Monsieur THOMA Cédric. Il a l'obligation de replanter les haies.

-Les fins de droits de l'ouvrier communal BISCHOFF Christophe au 07/04/2022.

-L'entreprise « Nature et Paysage » proposera un avenant à son contrat d'entretien des espaces verts de la commune pour tenir compte de l'augmentation du prix du carburant.

-Demande de contre-expertise pour les dégâts subis à l'église réalisé par l'entreprise Alliance TP.

-Déplacement des panneaux d'agglomération de Vry avant les enrobés fait par le Département de la Moselle.

-Réfection de la croix de Gondreville par Bernard RITZ et Alain PANON.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,

Dominique MAST